



# AUX CHEMINOTS CONTRACTUELS & STATUTAIRES

CTN Traction

Montreuil, le 07 août 2025


**PRIME DE TRACTION**

## REFONTE DE LA PRIME TRACTION CONTINUONS À AGIR !

**La situation à la Traction ces derniers mois conforte l'idée que le système actuel de prime traction est à bout de souffle mais surtout, qu'il péjore les rémunérations des conducteurs-trices. Il est grand temps d'imposer un nouveau système.**

Après avoir conçu un nouveau système, avec des mécanismes de calcul simples et clairs, la CGT, avec l'appui du rapport de force, essaie de convaincre du bienfondé de son projet auprès des autres organisations syndicales et des dirigeants de l'entreprise. La clé de voute de cette nouvelle prime de traction est la prime de base garantie (PBG), qui permettrait de répondre dans un premier temps à une juste rémunération que ce soit pour :

- Les travaux avec de longues périodes de fermeture de lignes comme par exemple avec les NR.
- Les problèmes temporaires de sureffectifs comme par exemple à Voyages dus au retard du TGV M.
- Les problèmes d'habilitation EM ou connaissances lignes comme par exemple pour les CRLEL ou lors des montées en roulement non-anticipée.
- Les « Stops circulations » par suite d'alertes météorologiques comme par exemple pendant la période estivale (incendies, orages, canicules...), etc.

Toutes ces situations génèrent des « Inuts » et donc une diminution significative de la rémunération des conducteurs alors qu'ils n'en sont nullement responsables.

Avec le projet de prime traction CGT et l'instauration d'une PBG, chaque journée où un ADC ne serait pas utilisé à la conduite d'un train serait automatiquement rémunérée à 32,63 euros (contre actuellement 15,46 euros). Il en serait de même en cas de maladie ou d'inaptitude. Ce système serait donc beaucoup plus protecteur qu'il ne l'est aujourd'hui.

Avec la PBG, les ADC ne se verraient plus infliger de fortes variations dans leurs rémunérations comme cela peut l'être aujourd'hui. Cela mettrait également fin à certaines situations angoissantes générées par l'utilisation des conducteurs.



Les conducteurs payent aujourd'hui les pots cassés de la politique de l'entreprise et de ses orientations plus que discutables.

Ces dernières années, l'augmentation de la productivité et l'ajout de responsabilités supplémentaires sans aucune revalorisation salariale ont généré une baisse de la rémunération par rapport au travail fourni par les ADC. C'est bien là toute la perversité du système actuel !

Indexer la Prime traction sur le nombre de kilomètres effectués n'a aujourd'hui plus aucun sens. Il faut donc y mettre fin et en imposer un plus juste !

Pour la CGT, ce n'est pas une utopie que de réclamer justice après toutes ces années où les activités ont fait les poches des ADC.

L'instauration d'un système de PBG n'est qu'une facette du nouveau système de prime de traction travaillé et proposé par la CGT.

La CGT revendique que le temps passé en tête des trains et les responsabilités conférées aux conducteurs soient reconnus et justement rémunérés.

La prochaine table ronde avec la direction sur ce sujet se tiendra le 24 septembre prochain.

C'est pourquoi, dès à présent, nous invitons chaque conducteur à faire part de son mécontentement auprès de sa direction et à se tenir prêt à agir dans les semaines à venir.

Conducteurs, rapprochez-vous d'un militant de la CGT et venez calculer votre prime de traction CGT.

**C'EST PAR LEUR ACTION ET LEUR DETERMINATION QUE LES  
CONDUCTEURS OBTIENDRONT JUSTICE !**

